

C A N A D A
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE CHICOUTIMI
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FULGENCE

PROCÈS-VERBAL d'une **séance ordinaire** de la Corporation municipale de Saint-Fulgence, tenue le **6 mai 2024 à dix-neuf heures trente**, à la salle du conseil, 253 rue Saguenay, à laquelle session sont présents :

M. Serge Lemyre,	maire	
Mme Sophie Desportes,	conseillère	district # 1
M. Henri-Paul Côté,	conseiller	district # 3
M. Robert Blackburn,	conseiller	district # 4
M. Adrien Belkin,	conseiller	district # 5
M. Martin Morissette,	conseiller	district # 6

ASSISTE ÉGALEMENT :

M. Jimmy Tremblay, directeur général et greffier-trésorier

EST ABSENTE :

Mme Dominique Baillargeon, conseillère district # 2

AVIS DE CONVOCATION :

Monsieur Jimmy Tremblay, directeur général et greffier-trésorier, dépose devant le conseil un certificat de signification établi par Johanne Larouche, secrétaire et Daniel Bélanger, journalier aux travaux publics, qui attestent avoir signifié l'avis de convocation de la présente séance, à tous les membres du conseil dans les délais prévus par le Code municipal du Québec.

1.- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :-

C-2024-076

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Adrien Belkin

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Henri-Paul Côté

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté :

0.- Ouverture de la séance ordinaire et constatation du quorum

1.- Adoption de l'ordre du jour

2.- Approbation des procès-verbal :-

2.1 Séance ordinaire du 2 avril 2024

3.- Correspondance

4.- Aide aux organismes

5.- Affaires diverses :-

5.1 Théâtre d'été 2024, autorisation de signature

5.2 Festival de la bernache, membres du comité, adoption

5.3 Dons et commandites, MRC du Fjord-du-Saguenay, demande

5.4 Festival de la bernache, Hydro-Québec, demande de commandite

5.5 Festival de la bernache, Caisse Desjardins de la Rive-Nord-du-Saguenay, demande de commandite

5.6 Festival de la bernache, Promotion Saguenay, demande de commandite

- 5.7 Festival de la bernache, Achille Tremblay & Fils Ltée, demande de commandite
- 5.8 Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale Volet IV: Axe Vitalisation du Fonds régions et ruralité (FRR), aide aux projets locaux, dépôt de projet
- 5.9 Assurances collectives, renouvellement
- 5.10 Engagement municipal en faveur de l'adoption de la mission des bibliothèques publiques de l'UNESCO, laquelle favorise le développement et le maintien d'une bibliothèque publique de qualité
- 5.11 Entente de financement pour le projet « Initiative pour des collectivités en santé », Fondation communautaires du Canada, autorisation de signatures
- 5.12 Maison des jeunes, aide financière
- 5.13 Achat de terrain lot 5 936 839, route de Tadoussac, autorisation de signature et paiement
- 5.14 Partie de la rue Larouche, lot 5 937 167, achat de terrain, autorisation de signature et paiement
- 5.15 Comité culturel, membres du comité, adoption
- 5.16 Rétrocession terrains lots 5 936 963, 5 936 964 et 5 936 965, autorisation de signature et remboursement
- 5.17 Projet « **Forêts des géants** », autorisation de signatures
- 5.18 Coordonnatrice de bibliothèque, membre votant – Catégorie B
- 6.- **Urbanisme :-**
 - 6.1 **Dérogations mineures**
 - 6.1.1 Monsieur Cimon Harvey : Lot 5 936 741, (113 route de Tadoussac) (DM-24-160)
 - 6.1.2 Monsieur Éric Lavoie-Bolduc : Lot 5 936 451 (806 route de Tadoussac) (DM-24-161)
 - 6.1.3 Monsieur Carol Fortin : Lot 6 515 801 (111 rang Saint-François) (DM-24-162)
- 7.- **Projet de règlement :-**
 - 7.1 **Règlement numéro 2024-02 concernant la division du territoire de la municipalité de Saint-Fulgence en six districts électoraux**
 - 7.1.1 Adoption par résolution
- 8.- **Approbation des comptes**
- 9.- **Compte rendu des comités**
- 10.- **Varia :-**
 - 10.1 École Mont-Valin, projet d'embellissement de la cour, demande de subvention
 - 10.2 Entretien paysager terrains municipaux, ATLANTE Les Paysages inventés, étude de soumissions
 - 10.3 Programme Fonds Région et Ruralité (FRR) Volet 1, Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, rapport final, dépôt
 - 10.4 Fonds Signature Innovation, MRC du Fjord-du-Saguenay, Parc Aventures Jaseux, appui
- 11.- **Période de questions du public**
- 12.- **Prochaine séance ordinaire du conseil, le lundi 3 juin 2024**
- 13.- **Levée de la séance**

2.- APPROBATION DES PROCÈS-VERBAL :-

2.1 Séance ordinaire du 2 avril 2024

C-2024-077

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Robert Blackburn

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Adrien Belkin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 avril 2024 soit adopté dans sa forme et teneur.

3.- CORRESPONDANCE :-

- 1.- Madame Caroline Ducharme, technicienne en administration, ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, direction régionale du Saguenay Lac-Saint-Jean, transmet de l'information concernant la Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation (PL 31), sanctionnée le 21 février dernier. Afin d'accélérer la construction de logements dans le contexte actuel de pénurie, cette loi prévoit deux mesures exceptionnelles et temporaires en matière d'urbanisme qui concerne directement le milieu municipal.
- 2.- Monsieur Luc Vallée transmet une mise en demeure, datée du 5 avril 2024, en rapport avec une entente à l'amiable suite à une collision de sa voiture par un véhicule de la municipalité en novembre 2023 sur le stationnement de « Chez Roger Boulangerie ». Il demande de payer la somme de 2 000 \$. Dans le cas contraire, des procédures judiciaires pourront être intentées sans autre avis ni délai.
- 3.- Madame Sarah Jeanne Voillot, chargée de projet JISS et illumination pour l'Association Québécoise pour la Promotion de la Santé des personnes Utilisatrices de Drogues, informe la Municipalité que l'Association soulignera la Journée internationale de Sensibilisation aux surdoses, le 31 août prochain.
- 4.- Madame Stéphanie Hudon, technicienne en droit, Ville de Saguenay, transmet les projets de règlement ARP-278 et ARP-279 ainsi que les règlements VS-RU-2024-23 VS-RU-2023-25 et VS-RU-2024-13.
- 5.- Madame Tara Chanady, directrice générale du Réseau des lesbiennes du Québec, remercie la Municipalité pour l'adoption de la résolution soulignant la Journée de la visibilité lesbiennes (JVL).
- 6.- Des résidents du lac Laurent, dans une lettre en copie conforme transmise à monsieur Gérard Savard, préfet de la MRC du Fjord-du-Saguenay, manifestent leur inquiétude face à l'avenir de la qualité de l'eau s'il y a développement de nouveaux terrains.
- 7.- Madame Vicky Cloutier, coutier chez Tremblay Assurances, transmet un document intitulé « Assurance responsabilité civile ».
- 8.- Madame la ministre Andrée Laforest, monsieur le ministre Sean Fraser, monsieur le député Pablo Rodriguez, l'Honorable Chrystia Freeland, le député de Dubuc François Tremblay accusent réception de la résolution C-2024-065 ayant pour titre « *Déficit du financement fédéral de l'infrastructure par rapport à la croissance démographique* ».
- 9.- Monsieur François Labbé, directeur, direction des inventaires forestiers, Ressources naturelles et Forêts, transmet de la correspondance ayant pour objet « *Mesures et observations effectuées dans votre boisé – été 2023* ».
- 10.- RÉCIF 02 transmet une lettre et un dépliant ayant pour objet : *ABC des entreprises alliées contre le racisme au Saguenay-Lac-Saint-Jean*.
- 11.- Madame Mélissa Lainesse, directrice, Ministère des Transports et de Mobilité durable, transmet une lettre ayant pour objet « *Programme d'aide à la voirie locale (PAVL), dossier n° : QCP73647* ». Elle a le regret de nous informer que notre demande n'a pas été retenue eu égard à l'application des critères de sélection et au respect de l'enveloppe budgétaire disponible au programme.

- 12.- Mesdames Valérie Lapointe et Audrey Desbiens, éducatrices à la garderie située Centre multifonctionnel, transmettent une lettre ayant pour objet « *Demande concernant une modification de l'espace servant de vestiaire de la garderie et l'ajout d'une sortie extérieure* ». Accompagne cette lettre, un appui de madame Amélie Boucher D, coordonnatrice ainsi que le conseil d'administration du Café des marées.
- 13.- Monsieur Serge Bouchard, Vignoble des Battures, situé au bout de la rue Michel-Simard, côté Ouest, est fier de souligner que l'entreprise a reçu le prix « Créateur d'entreprise » du Concours québécois en entrepreneuriat « Défi oserentendre Saguenay-Lac-Saint-Jean ».
- 14.- Madame Caroline Rondeau et Samuel Poirier, résidents au 330 rue Saguenay, informent la Municipalité d'une problématique. Leur terrain est adjacent au Cap des Roches et les sentiers du Parc littoral connectent avec leur propriété. Plusieurs jeunes viennent jouer sur cet affleurement rocheux qui est assez haut et le risque de chute pourrait être important, même fatal pour un enfant et même un adulte. Après plusieurs avertissements de notre part, la pose de clôture et de pancartes (3) indiquant « propriété privée » qui ont été arrachées à chaque fois, leur crainte est qu'un accident arrive. Ils adressent cette lettre afin de démontrer que des actions ont été posées afin d'assurer la sécurité des lieux sur leur terrain privé afin d'éviter un éventuel accident.
- 15.- Madame Lina Tremblay, responsable du site internet, Facebook et infolettres de la municipalité, transmet les statistiques pour le mois d'avril.
- 16.- Madame Catherine Henry, responsable du service de l'environnement, SOPFIM, transmet un avis de projet en vertu de l'article 83 du *Code de gestion des pesticides* pour le projet intitulé : « Programme 2024 de protection des forêts contre les insectes ravageurs » qui sera réalisé par la Société de protection des forêts contre les insectes et maladies.

4.- AIDE AUX ORGANISMES :-

- 1.- Madame Colette Gagnon, responsable du Comité des malades, sollicite une aide financière de **125 \$** afin d'organiser la messe annuelle de l'Onction des malades qui se tiendra le lundi 3 juin prochain au Centre multifonctionnel.

C-2024-078

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Robert Blackburn

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Martin Morissette

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

DE VERSER une somme de **125 \$**, chèque fait à l'ordre du Comité des malades;

ET D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à en effectuer le paiement.

5.- AFFAIRES DIVERSES :-

5.1 Théâtre d'été 2024, autorisation de signature

C-2024-079

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Fulgence réalise un théâtre d'été pour la saison 2024 qui se tiendra les jeudis et vendredis du 11 juillet au 9 août inclusivement;

POUR CE MOTIF :

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Robert Blackburn

APPUYÉ PAR madame la conseillère Sophie Desportes

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la Municipalité de Saint-Fulgence accepte l'offre de la Route des légendes représentée par monsieur Pierre Turcotte pour la présentation d'une pièce de théâtre pour la saison 2024 au montant de 16 350 \$ plus taxes (18 798.15 \$);

QUE monsieur Serge Lemyre, maire, soit et est autorisé à signer les documents relatifs à la présente;

ET QUE la Municipalité mandate la Société de développement de l'Anse-aux-Foins pour la gestion de cette activité.

5.2 Festival de la bernache, membres du comité, adoption

C-2024-080

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de former un comité pour l'activité annuelle « *Festival de la bernache 2024* »;

POUR CE MOTIF :

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Henri-Paul Côté

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Adrien Belkin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le comité du Festival de la bernache 2024 soit formé des personnes suivantes :

- Dominique Baillargeon, conseillère municipale
- Sylvie Bouchard, chargée de projet SDAF
- Denise Cloutier, présidente du Cercle de Fermières de Saint-Fulgence
- Amélie Boucher, Café des marées
- Isabelle Corriveau, citoyenne
- Philippe Gagnon, coordonnateur aux loisirs
- François Gaudet, Graf-X
- Mélissa Gauvreau, directrice de la microbrasserie le Saint-Fût
- Marie-Hélène Hachey, Québec Oiseaux, COASLSJ
- Manon Lapierre, intervenante auprès de la Maison des jeunes
- Nadia Potvin, Fauconnerie du Royaume
- Angèle Tremblay, responsable de la bibliothèque
- Paul Tremblay, gîte la Flèche

ET QUE cette résolution soit transmise à la Société de développement de l'Anse-aux-Foins.

5.3 Dons et commandites, MRC du Fjord-du-Saguenay, demande

C-2024-081

CONSIDÉRANT QU' une enveloppe de 2 000 \$ est disponible pour la Municipalité de Saint-Fulgence, à la MRC du Fjord-du-Saguenay, dans le cadre des demandes de dons et commandites;

POUR CE MOTIF :

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Robert Blackburn

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Martin Morissette

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la Municipalité de Saint-Fulgence mandate la Société de développement de l'Anse-aux-Foins pour présenter une demande de subvention auprès de la MRC du Fjord-du-Saguenay ainsi que d'assurer la coordination et la réalisation du Festival de la Bernache qui aura lieu les 11 et 12 mai prochains.

5.4 Festival de la bernache, Hydro-Québec, demande de commandite

C-2024-082

CONSIDÉRANT QUE la Société de développement de l'Anse-aux-Foins (SDAF) organise l'activité annuelle le « Festival de la bernache » qui se tiendra les 11 et 12 mai prochains;

CONSIDÉRANT QUE la SDAF a besoin d'une aide financière dans le but de développer et mettre en lumière l'identité culturelle de Saint-Fulgence par la présentation, entre autres, par cet événement;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Robert Blackburn

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Martin Morissette

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

DE DEMANDER une aide financière auprès d'Hydro-Québec de 2 000 \$ afin d'aider à développer la Municipalité et ainsi soutenir sa vitalité sur le plan régional, provincial et, peut-être, national.

5.5 Festival de la bernache, Caisse Desjardins de la Rive-Nord-du-Saguenay, demande de commandite

C-2024-083

CONSIDÉRANT QUE la Société de développement de l'Anse-aux-Foins (SDAF) organise l'activité annuelle, le « Festival de la bernache » qui se tiendra les 11 et 12 mai prochains;

CONSIDÉRANT QUE la SDAF a besoin d'une aide financière dans le but de développer et mettre en lumière l'identité culturelle de Saint-Fulgence, entre autres, par cet événement;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Robert Blackburn

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Henri-Paul Côté

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

DE DEMANDER une somme de 15 000 \$ à la Caisse Desjardins de la Rive-Nord du Saguenay afin d'aider à développer la Municipalité et ainsi soutenir sa vitalité sur le plan régional, provincial et, peut-être, national.

5.6 Festival de la bernache, Promotion Saguenay, demande de commandite

C-2024-084

CONSIDÉRANT QUE la Société de développement de l'Anse-aux-Foins (SDAF) organise l'activité annuelle, le « Festival de la bernache » qui se tiendra les 11 et 12 mai prochains;

CONSIDÉRANT QUE la SDAF a besoin d'une aide financière dans le but de développer et mettre en lumière l'identité culturelle de Saint-Fulgence, entre autres, par cet événement;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Robert Blackburn

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Henri-Paul Côté

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

DE DEMANDER une somme de 1500 \$ à Promotion Saguenay Saguenay afin d'aider à développer la Municipalité et ainsi soutenir sa vitalité sur le plan régional, provincial et, peut-être, national.

5.7 Festival de la bernache, Achille Tremblay & Fils Ltée, demande de commandite

C-2024-085

CONSIDÉRANT QUE la Société de développement de l'Anse-aux-Foins (SDAF) organise l'activité annuelle, le « Festival de la bernache » qui se tiendra les 11 et 12 mai prochains;

CONSIDÉRANT QUE la SDAF a besoin d'une aide financière dans le but de développer et mettre en lumière l'identité culturelle de Saint-Fulgence, entre autres, par cet événement;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Robert Blackburn

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Martin Morissette

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

DE DEMANDER une somme de 3 000 \$ à Achille Tremblay & Fils Ltée afin d'aider à développer la Municipalité et ainsi soutenir sa vitalité sur le plan régional, provincial et, peut-être, national.

5.8 Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale Volet IV: Axe Vitalisation du Fonds régions et ruralité (FRR), aide aux projets locaux, dépôt de projet

C-2024-086

CONSIDÉRANT QU' une aide financière pour des projets locaux de vitalisation du Fonds régions et ruralité, Volet IV, est disponible et que la municipalité de Saint-Fulgence est admissible;

CONSIDÉRANT QUE cette aide vise à financer des projets dont la réalisation est compromise par une difficulté particulière;

CONSIDÉRANT QUE la Société de développement de l'Anse-aux-Foins (SDAF) désire présenter un projet pour des améliorations à la Maison coupée en deux;

CONSIDÉRANT QUE ce projet consiste à remplacer le revêtement de plastique et la fenestration;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Adrien Belkin

APPUYÉ PAR madame la conseillère Sophie Desportes

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'AUTORISER la SDAF à déposer un projet auprès de la direction régionale du ministère des Affaires municipales de l'Habitation du territoire, dans le cadre du Fonds régions et ruralité Volet IV;

ET QUE monsieur Jimmy Tremblay, directeur général et greffier-trésorier, soit et est autorisé à signer tous documents relatifs à ce projet.

5.9 Assurances collectives, renouvellement

C-2024-087

CONSIDÉRANT QUE le contrat d'assurance collective des employés de la Municipalité est échu au 1^{er} mai 2024;

CONSIDÉRANT la proposition de renouvellement de la Financière Sun Life avec une diminution de 11 %;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Henri-Paul Côté

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Robert Blackburn

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la Municipalité de Saint-Fulgence accepte la proposition de la Financière Sun Life, telle que présentée par monsieur Michel Desbiens et effective à partir du 1^{er} mai 2024.

5.10 Engagement municipal en faveur de l'adoption de la mission des bibliothèques publiques de l'UNESCO, laquelle favorise le développement et le maintien d'une bibliothèque publique de qualité

C-2024-088

CONSIDÉRANT QUE la bibliothèque publique, porte locale d'accès à la connaissance, remplit les conditions fondamentales nécessaires à l'apprentissage à tous les âges de la vie, à la prise de décision en toute indépendance et au développement culturel des individus et des groupes sociaux;

CONSIDÉRANT QUE l'UNESCO encourage les autorités locales et nationales à s'engager activement à développer les bibliothèques publiques et à leur apporter le soutien nécessaire;

CONSIDÉRANT QUE les services de la bibliothèque publique sont accessibles à tous, sans distinction d'âge, de race, de sexe, de religion, de nationalité, de langue ou de statut social;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Adrien Belkin

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Robert Blackburn

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la Municipalité de Saint-Fulgence adhère, par le biais de cette présente résolution municipale, aux missions-clés des bibliothèques publiques liées à l'information, l'alphabétisation, l'éducation et la culture proposées par l'Unesco :

- créer et renforcer l'habitude de lire chez les enfants dès leur plus jeune âge;
- soutenir à la fois l'auto-formation ainsi que l'enseignement conventionnel à tous les niveaux ;
- fournir à chaque personne les moyens d'évoluer de manière créative ;
- stimuler l'imagination et la créativité des enfants et des jeunes;
- développer le sens du patrimoine culturel, le goût des arts, des réalisations et des innovations scientifiques;
- assurer l'accès aux différentes formes d'expression culturelle des arts du spectacle ;
- développer le dialogue interculturel et favoriser la diversité culturelle ;
- soutenir la tradition orale ;
- assurer l'accès des citoyens aux informations de toutes catégories issues des collectivités locales ;

- fournir aux entreprises locales, aux associations et aux groupes d'intérêt les services d'information adéquats ;
- faciliter le développement des compétences de base pour utiliser l'information et l'informatique ;
- soutenir les activités et les programmes d'alphabétisation en faveur de toutes les classes d'âge, y participer, et mettre en œuvre de telles activités, si nécessaire.

5.11 Entente de financement pour le projet « Initiative pour des collectivités en santé », Fondations communautaires du Canada, autorisation de signatures

C-2024-089

CONSIDÉRANT QUE la **Municipalité de Saint-Fulgence** a soumis une demande d'aide financière relativement à une **subvention** auprès de **Fondations communautaires du Canada** dans le cadre du programme **Initiative pour des collectivités en santé** pour le projet *Saint-Fulgence village heureux*;

CONSIDÉRANT QUE la **Municipalité de Saint-Fulgence** souhaite conclure une entente de **subvention** d'un montant de **montant de 5 000 \$** avec **Fondations communautaires du Canada** pour la réalisation de ce projet;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Adrien Belkin

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Robert Blackburn

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE les **membres du conseil municipal de Saint-Fulgence** approuvent l'entente de financement dans le cadre du programme de **l'Initiative canadienne pour des collectivités en santé** pour le projet *Saint-Fulgence village heureux* ;

QUE la **Municipalité de Saint-Fulgence** demande l'autorisation du gouvernement du Québec de conclure cet accord;

QUE messieurs Serge Lemyre et Jimmy Tremblay, respectivement maire et directeur général et greffier-trésorier soient autorisés à signer cet accord.

5.12 Maison des jeunes, aide financière

C-2024-090

CONSIDÉRANT un litige impliquant la Maison des jeunes et certains administrateurs de son conseil d'administration;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal désirent davantage conclure une entente hors cour à nature confidentielle;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Robert Blackburn

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Henri-Paul Côté

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

DE VERSER une somme de 40 000 \$, chèque fait à l'ordre de la Maison des jeunes, afin de clore le dossier de façon définitive avec entente de confidentialité;

ET D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à effectuer le paiement.

5.13 Achat de terrain lot 5 936 839, route de Tadoussac, autorisation de signature et paiement

C-2024-091

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire acheter le terrain adjacent au 384 route de Tadoussac (Caserne Claude Bélanger), soit le lot 5 936 839;

CONSIDÉRANT l'offre de vente reçue du propriétaire;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Martin Morissette

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Robert Blackburn

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

DE PROCÉDER à l'achat du terrain portant le matricule 7268-44-8366 sur le lot 5 936 839 pour une **somme de 70 000 \$**;

DE SOUMETTRE une demande à la MRC du Fjord-du-Saguenay dans le cadre du Programme de Soutien aux Projets Structurants (PSPS);

ET QUE messieurs Serge Lemyre et Jimmy Tremblay, respectivement maire et directeur général et greffier-trésorier soient et sont mandatés pour signer tous documents relatifs à cet achat.

5.14 Partie de la rue Larouche, lot 5 937 167, achat de terrain, autorisation de signature et paiement

C-2024-092

CONSIDÉRANT QUE, suivant la réforme cadastrale, une partie de la rue Larouche appartient à un contribuable;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité veut régulariser la situation;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Robert Blackburn

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Henri-Paul Côté

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

DE procéder à l'achat du terrain portant le matricule 7468-82-4032, lot 5 937 167 pour une somme de 1 000 \$;

QUE le chèque soit fait à l'ordre de monsieur Gilles Larouche et Dolorès Larouche;

ET QUE tous documents relatifs à ce dossier soient signés par messieurs Serge Lemyre et Jimmy Tremblay, respectivement maire et directeur général et greffier-trésorier.

5.15 Comité culturel, membres du comité, adoption

C-2024-093

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de former un comité nommé « Comité culturel »;

CONSIDÉRANT QUE ce comité joue un rôle essentiel dans la vie culturelle de la municipalité en favorisant l'épanouissement et la découverte à travers des activités variées et enrichissantes;

CONSIDÉRANT QUE son mandat est de promouvoir et faciliter la diffusion de ces activités réalisées dans la municipalité;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Adrien Belkin

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Robert Blackburn

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le « comité culturel » soit formé des personnes suivantes :

- Adrien Belkin, conseiller municipal
- Sylvie Bouchard, chargée de projet SDAF
- Amélie Boucher, Café des marées
- Isabelle Corriveau, citoyenne
- Mélissa Gauvreau, directrice de la microbrasserie le Saint-Fût
- Manon Lapierre, intervenante auprès de la Maison des jeunes
- Carole Rondeau, citoyenne
- Paul Tremblay, gîte la Flèche

ET QUE cette résolution soit transmise à la Société de développement de l'Anse-aux-Foins.

5.16 Rétrocession terrains lots 5 936 963, 5 936 964 et 5 936 965, autorisation de signature et remboursement

C-2024-094

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a accepté de vendre les terrains portant les numéros de lots 5 936 936, 5 936 964 et 5 936 965 (résolution C-2021-080);

CONSIDÉRANT QUE, dans les obligations de l'acquéreur, au paragraphe 5 du contrat notarié il est écrit, entre autres, que l'acquéreur doit « *procéder à la construction d'une maison sur les terrains ci-avant décrits, dans un délai de vingt-quatre (24) mois de la date de la présente.....* »;

CONSIDÉRANT QU' il est également mentionné « *qu'advenant le cas où l'acquéreur ne procède pas à la construction d'une maison dans le délai de vingt-quatre (24) mois de la signature des présentes, la Municipalité (le vendeur) aura le droit d'exiger la rétrocession de l'immeuble faisant l'objet des présentes en remboursant à l'acquéreur quatre-vingt-dix pour cent (90%) du prix de vente... »;*

CONSIDÉRANT QUE l'acquéreur a été avisé de cette clause par courrier recommandé le 20 février 2024 et a pris possession de ladite lettre le 22 février, signature à l'appui;

CONSIDÉRANT QUE l'acquéreur a confirmé en personne, au bureau de l'inspectrice en bâtiment, qu'il ne pourra se conformer à ses obligations;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Henri-Paul Côté

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Martin Morissette

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la Municipalité de Saint-Fulgence exige la rétrocession de l'immeuble et rembourse à l'acquéreur quatre-vingt-dix pour cent (90%) du prix de vente, soit la somme de 31 500 \$, tel que le stipule le contrat à l'article 5;

ET QUE le directeur général et greffier-trésorier soit autorisé à signer tous documents relatifs à ce dossier et en effectuer le paiement.

5.17 Projet « Forêts des géants », autorisation de signatures

Sujet retiré

5.18 Coordonnatrice de bibliothèque, membre votant – Catégorie B

C-2024-095

CONSIDÉRANT QUE la bibliothèque de Saint-Fulgence est affiliée au Réseau BIBLIO du Saguenay-Lac-St-Jean ;

CONSIDÉRANT QUE le Code des règlements généraux précise qu'une municipalité cliente ne peut avoir qu'un seul représentant votant par catégorie de membre ;

CONSIDÉRANT QUE la procédure requière que la nomination du membre votant soit entérinée par voie de résolution du conseil municipal ;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Adrien Belkin

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Robert Blackburn

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la Municipalité de Saint-Fulgence attribue le droit de vote à titre de membre de Catégorie B – Coordonnatrice de bibliothèque, à madame Angèle Tremblay, responsable de la bibliothèque Nicole-Houde et, par conséquent, la seule personne qui pourra exercer ce droit de vote est la personne Coordonnatrice du comité de gestion de la bibliothèque de Saint-Fulgence.

6.- URBANISME :-

6.1 Dérogations mineures

6.1.1 Monsieur Cimon Harvey : Lot 5 936 741, (113 route de Tadoussac) (DM-24-160)

C-2024-096

Monsieur Robert Blackburn, conseiller municipal et membre du Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU), explique sommairement l'effet de cette demande de dérogation mineure.

Personne ne requiert de l'information.

CONSIDÉRANT QUE monsieur Cimon Harvey (DM-24-160) a demandé une dérogation mineure au règlement numéro 2015-03 régissant le zonage;

CONSIDÉRANT QUE la demande respecte les dispositions du règlement sur les dérogations mineures numéro 2015-07;

CONSIDÉRANT QUE l'espace est suffisant pour respecter les marges, avant, latérales et arrières;

CONSIDÉRANT QUE la hauteur du bâtiment complémentaire n'excèdera pas celle du bâtiment principal;

CONSIDÉRANT QUE la demande ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

CONSIDÉRANT QUE la demande précitée a été étudiée par le comité consultatif d'urbanisme, à sa réunion du 24 avril 2024, qui a donné son avis favorable;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et greffier-trésorier a publié l'avis prévu à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.Q. ch. A-19.1), le 22 avril 2024 conformément à la loi qui régit la municipalité;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Robert Blackburn

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Adrien Belkin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE les membres du conseil municipal de Saint-Fulgence **acceptent** la demande de dérogation mineure de monsieur Cimon Harvey visant à autoriser la construction d'un bâtiment complémentaire isolé en cour latérale de 111m² ce qui portera à 173.95m² la superficie totale des bâtiments complémentaires, contrairement au 150m² autorisés à l'article 12.5.4 du règlement de zonage 2015-03 et de 6.2 mètres de haut, au lieu de 5 mètres, contrairement à l'article 12.5.7 du même règlement, au 113 route de Tadoussac;

ET QUE copie de la présente résolution soit transmise au requérant conformément à la Loi.

6.1.2 Monsieur Éric Lavoie-Bolduc : Lot 5 936 451 (806 route de Tadoussac) (DM-24-161)

C-2024-097

Monsieur Robert Blackburn, conseiller municipal et membre du Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU), explique sommairement l'effet de cette demande de dérogation mineure.

Personne ne requiert de l'information.

CONSIDÉRANT QUE monsieur Éric Lavoie-Bolduc (DM-24-161) a demandé une dérogation mineure au règlement numéro 2015-03 régissant le zonage;

CONSIDÉRANT QUE la demande respecte les dispositions du règlement sur les dérogations mineures numéro 2015-07;

CONSIDÉRANT QUE l'espace en cour latérale est suffisant pour respecter les marges, avant, latérales et arrières;

CONSIDÉRANT QUE, outre le fait d'être un second bâtiment complémentaire, la superficie, la hauteur et la position du bâtiment respectent le règlement de zonage;

CONSIDÉRANT QUE la demande de monsieur Éric Lavoie-Bolduc ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

CONSIDÉRANT QUE la demande précitée a été étudiée par le comité consultatif d'urbanisme, à sa réunion du 24 avril 2024, qui a donné son avis favorable;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et greffier-trésorier a publié l'avis prévu à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.Q. ch. A-19.1), le 22 avril 2024 conformément à la loi qui régit la municipalité;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Martin Morissette

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Robert Blackburn

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE les membres du conseil municipal de Saint-Fulgence **acceptent** la demande de dérogation mineure déposée par monsieur Éric Lavoie-Bolduc afin d'autoriser la construction d'un bâtiment complémentaire isolé en cour latérale de 66m² qui portera à deux (2) le nombre de bâtiments complémentaires, contrairement à ce qui est prescrit à l'article 11.5.9 du règlement de zonage 2015-03 concernant les normes particulières pour les bâtiments complémentaires autorisés sur un emplacement supportant une maison mobile;

ET QUE copie de la présente résolution soit transmise au requérant conformément à la Loi.

6.1.3 Monsieur Carol Fortin : Lot 6 515 801 (111 rang Saint-François) (DM-24-162)

C-2024-098

Monsieur Robert Blackburn, conseiller municipal et membre du Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU), explique sommairement l'effet de cette demande de dérogation mineure.

Personne ne requiert de l'information.

CONSIDÉRANT QUE monsieur Carol Fortin (DM-24-162) a demandé une dérogation mineure au règlement numéro 2015-03 régissant le zonage;

CONSIDÉRANT QUE la demande respecte les dispositions du règlement sur les dérogations mineures numéro 2015-07;

CONSIDÉRANT QUE la piscine se trouve à ±45m du chemin;

CONSIDÉRANT QUE la piscine n'est pas visible du chemin;

CONSIDÉRANT QUE la demande de monsieur Fortin ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

CONSIDÉRANT QUE la demande précitée a été étudiée par le comité consultatif d'urbanisme, à sa réunion du 24 avril 2024, qui a donné son avis favorable;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et greffier-trésorier a publié l'avis prévu à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.Q. ch. A-19.1), le 22 avril 2024 conformément à la loi qui régit la municipalité;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Henri-Paul Côté

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Robert Blackburn

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE les membres du conseil municipal de Saint-Fulgence **acceptent** la demande de dérogation mineure déposée par monsieur Carol Fortin, 111 rang Saint-François, autorisant la mise en place d'une piscine hors-terre en cour avant, contrairement à ce qui est prescrit à l'article 12.8.2 du règlement de zonage 2015-03 concernant les normes d'implantation des piscines privées;

ET QUE copie de la présente résolution soit transmise au requérant conformément à la Loi.

7.- PROJET DE RÈGLEMENT :-

7.1 Règlement numéro 2024-02 concernant la division du territoire de la municipalité de Saint-Fulgence en six districts électoraux

7.1.1 Adoption par résolution

C-2024-099

PRÉAMBULE

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du **2 avril 2024**;

CONSIDÉRANT QUE ledit règlement divise le territoire de la municipalité en six (6) districts électoraux, chacun représenté par un conseiller municipal, et délimite ces districts de façon à assurer un **équilibre quant au nombre d'électeurs** dans chacun d'eux et quant à leur homogénéité socio-économique;

CONSIDÉRANT QU' aux fins de l'élection générale devant se tenir le **2 novembre 2025**, la Municipalité est tenue de réviser la division de son territoire en districts électoraux;

CONSIDÉRANT QU' **il y a lieu de modifier les districts numéro 2 et numéro 4 afin de redistribuer le nombre d'électeurs de façon équilibrée de la manière suivante : en grandissant la superficie représentant le territoire du district numéro 2 et en diminuant la superficie représentant le territoire du district numéro 4;**

CONSIDÉRANT QUE, suivant l'avis public donné, aucune personne a fait connaître son opposition au projet de règlement;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Robert Blackburn

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Martin Morissette

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'ADOPTER le règlement portant le numéro **2024-02** concernant la division du territoire de la municipalité en six (6) districts électoraux et de soumettre ce règlement à la consultation des électeurs, afin de respecter la procédure prévue par la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., c. E-2.2), pour l'adoption de ce règlement.

DIVISION EN DISTRICTS

Article 1- Le territoire de la municipalité de Saint-Fulgence est, par le présent règlement, divisé en six (6) districts électoraux, tels que ci-après décrits et délimités:

DISTRICT ÉLECTORAL NUMÉRO 1

En partant d'un point situé à l'intersection de la rue de l'Anse-aux-Foins et de la route de Tadoussac, la ligne arrière de cette route (côté nord), la ligne arrière de la rue du Saguenay (côté nord-ouest et nord-est), la ligne arrière de la rue Larouche (côté ouest) en incluant la partie ouest de la rue Michel Simard, la ligne arrière de la partie est de la rue Michel Simard (côté sud-ouest), le prolongement de la limite nord-ouest de la propriété sise au 251 rue du Saguenay, cette limite, la limite nord-ouest de la propriété sise au 248 rue du Saguenay, son prolongement, la limite municipale sud-ouest dans la rivière Saguenay, le prolongement de la ligne arrière de la rue de l'Anse-aux-Foins (côté est) et cette ligne arrière jusqu'au point de départ.

DISTRICT ÉLECTORAL NUMÉRO 2

En partant d'un point situé à la rencontre de la route Tadoussac et du rang Saint-François, le prolongement de ce rang, la limite municipale sud-ouest dans la rivière Saguenay, le prolongement de la limite nord-ouest de la propriété sise au 248 rue du Saguenay, cette limite, la limite nord-ouest de la propriété sise au 251 rue du Saguenay, son prolongement, la ligne arrière de la rue Michel-Simard (côté sud-ouest) jusqu'à l'intersection avec la rue Larouche, la ligne arrière de la rue Michel-Simard (côté nord) en incluant la rue Prudent-Potvin, le prolongement de la rue Michel-Simard, la ligne arrière de la rue du Saguenay (côté nord), son prolongement et la ligne arrière de la route de Tadoussac (côté nord) jusqu'au point de départ.

DISTRICT ÉLECTORAL NUMÉRO 3

En partant d'un point situé à la rencontre de la route de Tadoussac et de la rue de l'Anse-aux-Foins, la ligne arrière de cette rue (côté est), son prolongement, la limite municipale sud-ouest dans la rivière Saguenay, la limite ouest et la ligne arrière de la route de Tadoussac (côté nord) en incluant la rue Célestin-Laforest jusqu'au point de départ.

DISTRICT ÉLECTORAL NUMÉRO 4

En partant d'un point situé à la rencontre de la route de Tadoussac et de la limite municipale est, cette limite, la limite sud dans la rivière Saguenay, le prolongement du rang Saint-François, la ligne arrière de la route de Tadoussac (côté nord), le prolongement de la ligne arrière de la rue du Saguenay (côté nord), cette ligne arrière, le prolongement de la ligne arrière de la rue Michel-Simard (côté nord), cette ligne arrière en excluant la rue Prudent-Potvin, le prolongement de la rue Larouche, la rivière aux Foins, le prolongement de la ligne arrière du chemin de l'Érablière Ouest (côté sud), cette ligne arrière, la ligne arrière du chemin de l'Érablière Est (côté sud), la rive sud du lac Laurent, la ligne arrière du chemin du Lac-Laurent (côtés nord, ouest, sud et est), la rive est du lac Laurent, la ligne arrière du chemin du lac Harvey (côté nord-est), le prolongement de cette ligne arrière, la limite municipale nord et généralement est jusqu'au point de départ.

DISTRICT ÉLECTORAL NUMÉRO 5

En partant d'un point situé à la rencontre des rangs Sainte-Anne et Saint-Joseph, la ligne arrière de ce rang (côté est), la ligne arrière de la route de Tadoussac (côté nord), la limite municipale ouest et la ligne arrière du rang Sainte-Anne (côté nord-est) jusqu'au point de départ.

DISTRICT ÉLECTORAL NUMÉRO 6

En partant d'un point situé à la rencontre du chemin du Lac-Léon et de la limite municipale nord, cette limite, le prolongement de la ligne arrière du chemin du Lac Harvey (côté nord-est), cette ligne arrière, la rive est du lac Laurent, la ligne arrière du chemin du Lac Laurent (côtés est, sud, ouest et nord), la rive sud du lac Laurent, le prolongement de la ligne arrière du chemin de l'Érablière Est (côté sud), cette ligne arrière, la ligne arrière du chemin de l'Érablière Ouest (côté sud), son prolongement, la rivière aux Foins, le prolongement de la rue Larouche, la ligne arrière de cette rue (côté ouest) en excluant la partie ouest de la rue Michel-Simard, la ligne arrière de la rue du Saguenay (côté nord), la ligne arrière de la route de Tadoussac (côté nord) en excluant la rue Célestin-Laforest, la ligne arrière du rang Saint-Joseph (côté est), la ligne arrière du rang Sainte-Anne (côté nord-est), la limite municipale ouest et nord jusqu'au point de départ.

Le tout en référence aux cadastres officiels de Harvey, de Tremblay, de Gagné et de Chardon.

Tous les lots et rangs mentionnés font partie du cadastre des cantons de Tremblay et Harvey.

ENTRÉE EN VIGUEUR

Article 2- Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi, sous des dispositions de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ c E-2.2).

Adopté à la séance de ce conseil tenue le 6 mai 2024.

8.- APPROBATION DES COMPTES :-

C-2024-100

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Adrien Belkin

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Robert Blackburn

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE les comptes suivants soient approuvés et que le paiement en soit autorisé :

Achille Tremblay & Fils Ltée,	4 228.56 \$
Ass. des propriétaires du lac Harvey,	887.37 \$
Beaulieu Totale Sécurité,	430.30 \$
Bélanger Cynthia,	54.00 \$
Blackburn & Blackburn Inc.,	186.45 \$
Brassard Buro Inc.,	342.54 \$
Cain, Lamarre, Casgrain, Wells,	819.46 \$
Chiasson & Thomas Inc.,	2 529.45 \$
Christian Chouinard Tech.,	4 501.27 \$
Communications Télésignal Inc.,	1 850.25 \$
Le Cybernaute,	384.40 \$
Dévicom,	1 264.72 \$
Dircom Inc.,	308.15 \$
Électricité Grimard,	15 222.53 \$
Entreprise Cyrille Tremblay,	1 874.08 \$
Épicerie Roger Tremblay,	78.90 \$
Eurofins Environex,	1 408.45 \$
Ferme de l'Anse au Foin Inc.,	284.57 \$
Financière Sun Life,	46.22 \$
Fonds de l'Information foncière sur le territoire,	35.00 \$
FQM Assurances,	62 161.61 \$
Garage Bergeron & Tremblay Inc.,	3 085.12 \$
Graf-X,	262.14 \$
Hachey Marie-Hélène,	700.00 \$
Info Page,	158.61 \$
Intermec Sports,	182.49 \$
Javel Bois-Francis Inc.,	940.42 \$
Julie Simard Services Conseils,	11 842.43 \$
LCR Vêtements et chaussures Inc.,	82.57 \$
Ministre des Finances,	91 618.00 \$
MRC du Fjord-du-Saguenay,	51 840.57 \$
Coudé T. Patrick,	478.00 \$
PCA Saguenay,	2 874.38 \$

PG Solutions,	1 431.44 \$
Pic Construction Co. Ltée,	1 256.01 \$
Pneu Mécanique AP,	217.24 \$
Portes de garage Saguenay Balzac,	704.14 \$
PR Distribution,	399.00 \$
Produits B.C.M. Ltée,	848.37 \$
Les Produits sanitaires Lépine,	175.11 \$
Raymond Chabot Grant Thornton,	13 990.16 \$
Receveur général du Canada,	1 141.84 \$
Regroupement Loisirs et Sports,	210.00 \$
Remorquage S.O.S. Saguenay Inc.,	172.46 \$
Robinson Sheppard Shapiro Avocats,	8 001.50 \$
Super Sagamie Plus,	1 849.27 \$
Sanidro Inc.,	1 485.41 \$
SÉPAC,	4 614.53 \$
Services électroniques Magary Inc.,	298.88 \$
Société de Transport du Saguenay,	4 149.73 \$
SP Médical,	221.68 \$
Tremblay Laliberté,	2 880.12 \$
Ville d'Alma,	3 857.55 \$
Ville de Saguenay,	1 669.38 \$
Ville de Saint-Honoré,	308.00 \$
Vision Solaire Inc.,	13 492.31 \$
WSP Canada inc.,	1 355.56 \$

FACTURES DÉJÀ PAYÉES

Ministre du revenu (03-04-2024),	23 552.24 \$
Receveur général du Canada (03-04-2024),	3 102.60 \$
Receveur général du Canada (03-04-2024),	6 694.03 \$
Financière Sun Life (03-04-2024),	6 410.80 \$
Fondation (03-04-2024),	1 153.80 \$
Desjardins Sécurité Financière (03-04-2024),	6 956.36 \$
Syndicat des employés municipaux (04-04-2024),	502.29 \$
Mines Seleine (08-04-2024),	1 882.00 \$
Tremblay Yves (08-04-2024),	614.27 \$
Hydro-Québec (11-04-2024),	614.27 \$
Visa Desjardins (11-04-2024),	3.00 \$
Brunet Cindy (16-04-2024),	1 400.41 \$
Bell Canada (16-04-2024),	299.57 \$
Société canadienne des postes (16-04-2024),	317.53 \$
Les Produits énergétiques (22-04-2024), (en remplacement du chèque # 13938)	2 661.67 \$
Hydro-Québec (24-04-2024),	354.99 \$
Vidéotron (24-04-2024),	135.00 \$
Ministre des finances (24-04-2024),	129.00 \$
Fortin Christian (25-04-2024),	1 561.23 \$
Hydro-Québec (29-04-2024),	3 821.35 \$
Hydro-Québec (30-04-2024),	2 328.27 \$
Société canadienne des postes (30-04-2024),	329.98 \$

9.- COMPTE RENDU DES COMITÉS :-

Les membres du conseil municipal présents font un compte rendu via leur implication respective dans divers comités et organismes.

10.- VARIA :-

10.1 École Mont-Valin, projet d'embellissement de la cour, demande de subvention

C-2024-101

CONSIDÉRANT la réception d'une lettre de la part de madame Monia Gagnon, directrice de l'école Mont-Valin, monsieur Steeve Langevin et madame Nancy Potvin, Comité cour d'école, mentionnant qu'ils projettent un rajeunissement de la cour de récréation;

CONSIDÉRANT QUE pour aller de l'avant dans le projet, une aide financière de différents intervenants est nécessaire;

CONSIDÉRANT QUE, pour leur part, le Centre des services scolaire des Rives-du-Saguenay investira une somme de 13 000 \$ en achetant des paniers de basketball et en faisant ligner la cour avec différentes aires de jeux;

CONSIDÉRANT l'implication de l'Organisme de Participation des Parents (OPP) qui ont amassé une somme de 13 713 \$;

CONSIDÉRANT QU' une contribution de la part de la Municipalité pour l'achat d'une arène de Gaga ball au montant de 11 039 \$, plus taxes, ajouterait à cette réalisation;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Martin Morissette

APPUYÉ PAR madame la conseillère Sophie Desportes

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

DE VERSER la somme de **12 690 \$**, chèque fait à l'ordre de l'École Mont-Valin servant à l'amélioration de la cour d'école;

ET D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à en effectuer le paiement.

10.2 Entretien paysager terrains municipaux, ATLANTE Les Paysages inventés, étude de soumissions

C-2024-102

CONSIDÉRANT QUE les terrains de la municipalité nécessitent un grand ménage, soit la devanture de l'édifice municipal, la forêt nourricière ainsi que l'entrée du Centre multifonctionnel, incluant la plate-bande sous l'enseigne de village-relais ainsi que l'édifice du Parc littoral;

CONSIDÉRANT QU' une restauration s'impose en plantant et transplantant des arbustes et vivaces sans oublier le nettoyage des arbres fruitiers;

CONSIDÉRANT QU' une demande de soumission a été demandée à ATLANTE Les Paysages Inventés Inc.;

CONSIDÉRANT QUE cette soumission inclus la main-d'œuvre, les matériaux, l'équipements, le transport, la livraison, l'outillage et les végétaux;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Henri-Paul Côté

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Robert Blackburn

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'ACCEPTER la soumission portant le numéro 0422-01 datée du 22 avril 2024 et signée par monsieur Luc Lévesque, chargé de projet, pour un montant de 15 049.30 \$, plus taxes (17 302.93 \$);

ET D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à en effectuer le paiement.

10.3 Programme Fonds Région et Ruralité (FRR) Volet 1, Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, rapport final, dépôt

C-2024-103

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution C-2020-149, le 8 septembre 2020, en rapport avec le Programme Fonds Région et Ruralité (FRR) Volet 1;

CONSIDÉRANT QUE le rapport est complété et confirme que les dépenses sont telles que déposées;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Robert Blackburn

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Adrien Belkin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'AUTORISER le dépôt du rapport final dans le cadre du Programme Fonds Région et Ruralité (FRR) Volet 1.

10.4 Fonds Signature Innovation, MRC du Fjord-du-Saguenay, Parc Aventures Jaseux, appui

C-2024-104

CONSIDÉRANT QUE le Fonds Signature Innovation de la MRC du Fjord-du-Saguenay permet de soutenir des interventions ou des activités de gestion et de mise en valeur du territoire;

CONSIDÉRANT QUE les projets doivent permettre d'améliorer la gestion du territoire ou de contribuer à sa mise en valeur;

CONSIDÉRANT QUE le Parc Aventures Cap Jaseux est un endroit de prédilection pour les amateurs de la nature, offre une gamme variée d'activités de plein air et d'écotourisme et est en constante évolution depuis ses débuts;

CONSIDÉRANT QUE le Parc Aventures Cap Jaseux souhaite déposer un plan de revitalisation et de développement des parcours aériens qui permettra de remplacer les équipements usés et en garantir leur sécurité, de moderniser les parcours pour offrir des expériences plus diversifiées et attrayantes, accessibles à une clientèle plus large et permettant de pratiquer l'activité en période hivernale ainsi qu'améliorer l'efficacité des opérations;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Adrien Belkin

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Martin Morissette

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D’APPUYER le Parc Aventures Cap Jaseux dans sa demande au Fonds Signature Innovation de la MRC du Fjord-du-Saguenay.

11.- PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC :-

Madame Cathie Duchesne :

- Se questionne sur la propreté du terrain face à la rue de la Bernache.

Monsieur Serge Lemyre répond que c’est un terrain privé.

Monsieur Pierre Lavoie, 23 rue Valin :

- Informe qu’il a subi dernièrement un accident de voiture à cause d’un camion-citerne contenant de l’essence stationné à l’envers sur la rue Saguenay et devant une borne-fontaine. Il mentionne que c’est dangereux et demande si les pompiers sont équipés pour intervenir advenant une explosion.

Monsieur Serge Lemyre informe que des informations seront prises auprès des pompiers volontaires.

POINTS POSITIFS

Monsieur le maire informe que :

- L’ouverture du point de service du CLSC réouvrira le 11 juin prochain dans le même local situé au Centre multifonctionnel. Les rendez-vous devront être pris sur Clic Santé.
- Pour l’écocentre, les heures d’ouverture ont été augmentées pour l’été, soit le mercredi matin de 8 h à 12 h et le vendredi de 10 h à 14 h, en plus du dimanche de 9 h à 17 h et du lundi de 8 h à 15 h. Un espace a été créé pour le réemploi.
- Concernant la collecte des encombrants, ce sera la dernière année qu’elle se fera de porte à porte. La MRC favorise la participation aux divers écocentres.
- Pour la collecte des bacs verts (poubelles), un seul bac sera ramassé par résidence. Cette décision a été prise par la MRC afin de favoriser le recyclable et le compostage.
- Rencontre du réseau biblio. Une invitation est lancée à se rendre au Pavillon du Parc littoral pour voir les nouveaux arrangements de la bibliothèque et, par la même occasion, admirer l’exposition permanente. C’est vraiment une valeur ajoutée.
- Il y a un projet de loi qui a été adopté pour la protection des élus. Voir les pancartes installées.

- Le 24 mai dernier a eu lieu le nettoyage annuel du cimetière. Les amis de la Maison des jeunes, accompagnés d'employés municipaux, pompiers, conseillers municipaux et plusieurs contribuables en ont fait une belle réussite.
- La Fondation du Cégep de Chicoutimi a honoré madame Mya Tremblay, résidente de Saint-Fulgence pour sa performance scolaire, lors de la remise des bourses le 1^{er} mai dernier. La Municipalité participe toujours à cette activité et le montant lui a été remis par monsieur le maire.

12.- PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL, LE LUNDI 3 JUIN 2024

Monsieur le Maire informe que la prochaine séance ordinaire du conseil se tiendra le **lundi 3 juin 2024 à 19 h 30**.

13- LEVÉE DE LA SÉANCE :-

C-2024-105

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Adrien Belkin

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Robert Blackburn

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

DE PROCÉDER à la levée de la séance à 20h27.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ :-

Je soussigné, Jimmy Tremblay, directeur général et greffier-trésorier, certifie que des crédits sont disponibles pour les dépenses ci-haut décrites par le conseil de la Municipalité de Saint-Fulgence.

Maire

Directeur général et greffier-trésorier

Je, Serge Lemyre, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

JT/jl